

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE LA TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE CÉLÉBRÉ AU MAROC

! Attention ! A lire attentivement avant de constituer votre dossier !

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et sera renvoyé.

Merci de nous signaler tout changement d'adresse ou de coordonnées au cours de l'instruction de votre dossier (nos coordonnées sont indiquées en bas de chaque page).

Cette liste doit être suivie pas à pas. Vous êtes invité à **cocher chaque case au fur et à mesure que vous rassemblez les documents** pour constituer votre dossier, dans cet ordre.

La photocopie du certificat de capacité à mariage (**CCAM**) délivré avant le mariage par le consulat de France.

Rappel : Lorsqu'il est célébré par une autorité étrangère, **le mariage d'un Français doit être précédé de la délivrance d'un certificat de capacité à mariage** (article 171-2 du Code civil).

S'il vous manque un des documents suivants, obtenez-le et vérifiez qu'il correspond aux exigences mentionnées dans la liste avant d'envoyer votre dossier, car **tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié et vous sera renvoyé.**

La demande de transcription (formulaire ci-joint) dûment complétée, **datée et signée par le ou les conjoints**

La photocopie de la carte nationale d'identité française (ou du passeport) du conjoint français.

La photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) du conjoint étranger.

Si le demandeur réside en France, un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'Internet)

La **copie certifiée conforme par les autorités marocaines de l'acte de mariage** en arabe (le cachet de certification conforme doit apparaître en original - les photocopies ordinaires ne sont pas acceptées)

ET l'**original de sa traduction** en français effectuée par un traducteur assermenté.

IMPORTANT : En cas d'orthographe différente concernant les prénoms, nom des parents, l'orthographe retenue sera celle indiquée dans l'acte de naissance

Pour le conjoint français, s'il est né en France, **un extrait**, de moins de 3 mois, **d'acte de naissance avec filiation et toutes mentions marginales** (ni photocopie, ni scan), délivré par la mairie de naissance en France (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) ou par le Service Central d'Etat Civil (adresse électronique : www.service-public.fr (service-public.fr/papiers-citoyenneté /état civil)

Pour le conjoint marocain, **la copie intégrale originale** de moins de 6 mois (ni extrait, ni photocopie, ni scan) de **l'acte de naissance** délivrée par la commune marocaine du lieu de naissance. Dans le cas où l'acte serait délivré en arabe, il conviendra de joindre l'original de sa traduction en français, effectuée par un traducteur assermenté.

Cette copie indiquera obligatoirement les mentions de mariage et de divorce.

En cas de précédent(s) mariage(s) de chacun des époux, si la mention de divorce ou d'annulation n'apparaît pas sur l'acte de naissance, la **copie certifiée conforme** du jugement de divorce ou d'annulation de ce(s) mariage(s), et la **preuve de son caractère définitif**, accompagnée(s), le cas échéant, de leur(s) traduction(s) en français par un traducteur assermenté.

Si le précédent mariage du/des conjoint(s) a été dissous suite au décès, la **copie intégrale originale** de l'acte de décès de ce conjoint, accompagnée, le cas échéant, de sa traduction.

Si un contrat de mariage a été passé avant le mariage devant un notaire en France ou à l'étranger, **l'original de l'attestation** relative au contrat de mariage passé Les contrats passés au Maroc devant les adouls, notaires religieux, ne seront pas pris en compte pour la transcription.

Si le mariage a été célébré après le 31 août 1993 :

Si le conjoint français n'est pas domicilié au Maroc, la photocopie de toutes les pages du passeport comportant l'identité, la photographie et, de manière lisible, les dates d'entrée et de sortie du Maroc ou bien la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés pour la période au cours de laquelle le mariage a été célébré.

Une enveloppe ordinaire de grand format (pour documents A4) timbrée (timbres français, sans recommandé) et vide pour permettre un envoi vers votre domicile jusqu'à 250 grammes, à joindre au dossier.

Veillez noter qu'après étude de votre dossier des pièces justificatives complémentaires pourraient vous être demandées pour permettre la poursuite de son traitement.

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE
CÉLÉBRÉ AU MAROC**

Je, soussigné(e)

Epoux(se) de

Adresse complète du conjoint de nationalité française

.....
.....

Téléphone :

Adresse électronique en majuscules :

Adresse complète du conjoint de nationalité étrangère

.....
Téléphone :

Adresse électronique en majuscules :

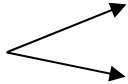
demande la transcription de mon acte de **mariage** sur les registres de l'état civil consulaire.

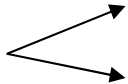
Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

I – Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage :

célébré le (date)..... à (lieu).....

II – Je certifie sur l'honneur* :

qu'il s'agit pour moi-même  d'un premier et unique mariage
 ou que mon mariage précédent a été dissous
 par divorce suite au décès de mon conjoint

qu'il s'agit pour mon conjoint  d'un premier et unique mariage
 ou que son mariage précédent a été dissous
 par divorce suite au décès de son conjoint

***Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de votre conjoint**

A Le

Signature obligatoire du conjoint ou des conjoints

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EPOUX

	EPOUX	EPOUSE
NOM		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse		
Nom, Prénom(s) du père		
Nom, Prénom(s) de la mère		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A/AUX UNION(S) PRECEDENTE(S)

NOM, Prénom de l'ex-conjoint		
Date et lieu du mariage		
Date et lieu de la dissolution (ou du décès)		

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS DU COUPLE
(nés avant ou après le mariage, même décédés et devant être inscrits sur le livret de famille)**

NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS ISSUS D'UNIONS PRECEDENTES

NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	NOM, Prénom(s) de l'autre parent